

**APAVE PARISIENNE**

**13-17 Rue Salneuve  
75017 PARIS**

**MAIRIE DE PARIS  
D.P.J.E  
29 RUE LEBLANC  
75015 PARIS**

A l'attention de Monsieur PHILIPP

## **COMPTE RENDU D'INTERVENTION**

### **CONTROLE D'UNE AIRE DE JEUX**

**JARDIN LALANNE  
PARIS 1<sup>er</sup>**

Date : 28/11/06

N° Affaire : 06 900 102 20040 00N



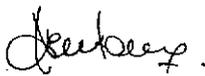
JARDIN LALANNE – PARIS 1er

2/39

Date : 02/11/06

N° Affaire : 06 900 102 20040 00 N

SERVICE S.S.H.T Qualité Maintenance

<b>COMPTE RENDU D'INTERVENTION</b>	Type d'aire de jeux : Extérieure	
	Nature de l'intervention : vérification ponctuelle	
	Date du rapport : 28 /11/06	Date de la visite : 2 et 3/11/06
<b>EXAMEN DE L'AIRE DE JEUX :</b>  JARDIN LALANNE	<b>APAVE PARIS</b>  L'intervenant :  Hélène HEURTAUX	
	Exemplaires envoyés : 2	
	Personne(s) rencontrée(s) par l'intervenant : M.PHILIPP, ingénieur des services techniques de la Mairie de Paris ; M.LARIDON, responsable d'activité au Jardin Lalanne	

## SOMMAIRE

- 1 - RAPPEL DE L'OBJET DE LA PRESTATION
- 2 - REFERENTIEL
- 3 - EXAMEN ET OBSERVATIONS
- 4 - AVIS TECHNIQUE GLOBAL
- 5 - FICHES D'OBSERVATIONS D'AIRE DE JEUX
  - ✓ Synthèse des observations
  - ✓ Observations à destination de l'exploitant ou de l'aménageur
  - ✓ Observations à destination du fabricant ou de l'installateur
- 6 - FICHES D'OBSERVATIONS DES EQUIPEMENTS DE JEUX
  - ✓ Photo(s)
  - ✓ Description de l'équipement
  - ✓ Observations à destination de l'exploitant ou de l'aménageur
  - ✓ Observations à destination du fabricant ou de l'installateur

**Annexe :** Fiche d'informations et documents relatifs à l'aire de jeux et ses équipements.

## 1. RAPPEL DE L'OBJET DE LA PRESTATION

La prestation porte sur la vérification de la conformité d'une aire de jeux et de ses équipements de jeux, en exploitation situés au Jardin Lalanne à Paris dans les 1<sup>er</sup> arrondissements.  
Elle a été conduite par Mlle HEURTAUX en date des 2 et 3 Novembre 2006.

Elle porte sur l'aire de jeux extérieure du Jardin Lalanne située à Paris 1<sup>er</sup> et les équipements implantés à demeure sur cette aire.

### AIRE DE JEUX

Aménageur	Date de réception
Ville de Paris	Réalisée entre 1980 et 1986

### EQUIPEMENTS DE JEUX

Nature du jeu / Désignation	Fabricant	Date de mise en utilisation
Jardin des enfants aux halles	Inconnu	Entre 1980 et 1986

Cette prestation a pour objectif de porter un avis sur la sécurité présentée par l'aire de jeux et les équipements pour les enfants utilisateurs, dans le cadre d'une utilisation normale et prévisible.  
Elle ne se substitue pas à l'évaluation de conformité des équipements de jeux prévue au décret N° 94-699 du 10 août 1994.

## 2. REFERENTIEL

Nous avons fondé nos remarques sur un référentiel regroupant les sources suivantes :

- ✓ Décret N° 94-699 du 10 août 1994 pour les équipements de jeux installés après le 1<sup>er</sup> janvier 1995.
- ✓ Décret N° 96-1136 du 18 décembre 1996 fixant les prescriptions de sécurité relatives aux aires collectives de jeux.
- ✓ Règlement de sécurité des établissements recevant du public : arrêtés modifiés des 25.06.80, 21.06.82, 22.06.90.
- ✓ En application de ces textes, il a été pris en compte les normes suivantes en fonction des dates d'installations et des types de jeux :
  - \* Norme européenne : EN 1176-1, 1176-2, 1176-3, 1176-4, 1176-5, 1176-6, 1176-7, 1177.

### 3. EXAMEN ET OBSERVATIONS

L'équipement de jeux a fait l'objet d'un examen particulier. L'aire de jeux a fait l'objet d'un examen global.

Les observations sont rassemblées sur la fiche examen de l'aire de jeux, et sur les fiches d'observations spécifiques à chaque équipement.

Les préconisations formulées dans le présent rapport sont des minima. Pour la mise en œuvre de solutions adaptées, nous vous invitons à vous rapprocher du fabricant ou du fournisseur.

### 4. AVIS TECHNIQUE GLOBAL

Nous vous rappelons les rapports provisoires laissés sur place : en date du 3 novembre 2006

### 5. FICHES D'OBSERVATIONS DE L'AIRE DE JEUX

JARDIN DES ENFANTS  
LES HALLES – 105 rue Rambuteau  
75001 PARIS

#### 5.1. SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS

Le Jardin Lalanne est composé de plusieurs environnements accessibles par des labyrinthes, des tunnels, des passerelles.

Le Jardin des enfants LALANNE présente des anomalies qui sont à prendre en compte dans les plus brefs délais. Ces anomalies remettent en cause la sécurité des utilisateurs et sont décrites dans les tableaux suivants. Dans l'attente des modifications à effectuer, nous vous conseillons de fermer l'accès au Jardin Lalanne.



5.2. AIRE DE JEUX  
JARDIN DES ENFANTS  
LES HALLES – 105 Rue Rambuteau  
75001 PARIS

**OBSERVATIONS A DESTINATION DE L'EXPLOITANT OU DE L'AMENAGEUR**

N° Obs.	Observations	Réf.	Remarques et préconisations / Actions à mener
1	Le plan d'entretien de l'aire de jeux et de maintenance des équipements n'a pas été présenté	Décret n° 96-1136	Plan à établir
2	Le document attestant que les interventions (entretien et inspection régulière de l'aire de jeux et de ses équipements) sont bien effectuées n'a pas été présenté	Décret n° 96-1136	Document de vérification périodique à mettre en place
3	Documents indiquant le nom ou raison sociale et adresse des fournisseurs de tous leurs équipements non présentés	Décret n° 96-1136	Document à demander au fabricant
4	AFFICHAGE absent à chaque entrée de l'aire ou à proximité de chaque équipement ou sur chaque équipement (le nom ou raison sociale de l'exploitant ou gestionnaire ; adresse de l'exploitant ou du gestionnaire ; tranche d'âge pour laquelle chaque équipement est destiné ; avertissement relatif à l'utilisation ; nom et numéro de téléphone de la société ou du responsable de la maintenance)	Décret n° 96-1136 NF S 54.201	L'affichage n'est pas visible : Nous vous conseillons de rappeler les règles d'utilisation de l'aire de jeux et des équipements de jeux aux parents ou accompagnateurs et aux utilisateurs
5	Présence d'arbres et d'arbustes	Décret n° 96 - 1136	Vérifier auprès des espaces verts le choix, l'implantation et les moyens de protection
6	Présence d'obstacle sur les zones de sécurité	Décret n° 96-1136	Zone de sécurité inadaptée autour des équipements car insuffisante
7	Présence de grilles d'évacuation des eaux de pluies sur l'ensemble du jardin. Les enfants peuvent chuter dessus. De plus, ces grilles peuvent être soulevées et blesser les enfants	Décret n° 96-1136 et analyse des risques	Empêcher les utilisateurs du Jardin Lalanne de soulever ces grilles
8	Risque de noyade ou d'infection pour les jeux utilisant l'eau	Décret n° 96-1136	Protéger les zones où les enfants risquent d'être en contact avec l'eau ou de tomber dans l'eau

N° Obs.	Observations	Réf.	Remarques et préconisations / Actions à mener
9	Les zones de chute ne sont pas toutes revêtues de matériaux amortissants appropriés	Décret n° 96-1136	Prévoir un sol en fonction de la nature du jeu
10	Présence de sol synthétique souple autour et sous certaines structures dont les caractéristiques (l'amortissement, la durée de vie) ne sont pas connues	Décret n° 96-1136	A vérifier auprès du fabricant
11	L'hygiène et la propreté des sols ne sont pas respectées De plus, la présence de chats remet en cause l'hygiène générale du jardin	Décret n° 96-1136	Nettoyer régulièrement les sols souples car en automne tout particulièrement car présence de feuilles pouvant provoquer des chutes Trouver un moyen permettant de faire fuir les chats
12	Plan d'entretien de l'aire de jeux non existant à ce jour	Décret n° 96-1136	Plan d'entretien à réaliser
13	Plan de maintenance des équipements non existant à ce jour	Décret n° 96-1136	Plan de maintenance à réaliser
14	Nom ou raison sociale des organismes chargés d'exécuter les plans d'entretien et de maintenance non défini	Décret n° 96-1136	A noter dans le dossier de l'exploitant
15	Nature et périodicité des contrôles à effectuer non définies	Décret n° 96-1136	A intégrer dans les documents de contrôle
16	Organisation d'une inspection régulière de l'aire de jeux non prévue à ce jour	Décret n° 96-1136	Procédure d'inspection à mettre en place
16	Le registre comportant pour chaque site, date et résultat des contrôles effectués n'est pas établi	Décret n° 96-1136	A annexer au dossier de maintenance
17	La porte d'entrée au Jardin Lalanne peut s'escalader facilement et n'est pas équipée d'anti-pincement. Il en est de même pour les portes du bureau à l'intérieur du jardin et les portes des sanitaires	Décret n° 96-1136 Analyse des risques	Modifier les portes
18	Les différents mondes sont accessibles en empruntant des passerelles et des ponts très inclinés et glissants. Leurs protections latérales ont une hauteur inférieure à 1000 mm pour l'ensemble	Décret n° 96-1136 Analyse des risques	Le jardin Lalanne est fréquenté par des adultes le samedi matin et la hauteur de toutes les protections latérales n'est pas respectée

## 6. FICHES D'OBSERVATIONS DE LA PLANETE CENTRALE

Descriptif de la structure : structure métallique à grimper

### 6.1. SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS

La structure métallique à grimper présente des risques de coincement de cordons d'anorak, des risques de coincement de tête, des coincements de pieds. Le sol souple synthétique est usagé, il doit amortir pour la hauteur de chute de la structure qui est de 2,36 m (haut de la plate forme) : la structure présente des anomalies et des non conformités qui remettent en cause la sécurité des utilisateurs

### 6.2. DESCRIPTION DE L'ÉQUIPEMENT

- **Implantation** : Extérieure
  
- **Type d'équipement** : structure métallique à grimper, plate forme de jeu, panier de basket
  
- **Année de mise en service** : entre 1980 et 1986
  
- **Concepteur / Fabricant** : Claude Lalanne
  
- **Installateur** : inconnu
  
- **Utilisateurs** :
  - **Age** : 7 à 11 ans sauf le samedi où les enfants de tout âge mais accompagnés obligatoirement d'un adulte sont acceptés
  - **Nombre** : 60
  - **Horaires d'utilisation** : voir horaires
  - **Surveillance** : animateurs sauf le samedi de 10h à 13h Parentale / Accompagnateurs
  
- **Accidents recensés survenus sur cet équipement** : oui (28/10/2004 : foulure pouce gauche)

- Documents présentés : plan d'implantation du Jardin Lalanne

### 6.3. EXAMEN DE L'EQUIPEMENT DE JEUX

#### OBSERVATIONS A DESTINATION DE L'EXPLOITANT OU DE L'AMENAGEUR

N° Obs.	Observations	Ref.	Remarques et préconisations / Actions à mener
1	Les matériaux utilisés doivent résister aux conditions climatiques	NF EN 1176.1	Vérifier l'absence de rouille
2	S'assurer qu'aucune substance dangereuse pour la santé des utilisateurs n'est utilisée	NF EN 1176.1	Demander au fabricant la nature du traitement de la structure et les fiches de données de sécurité des produits
3	Les tubes creux ne sont pas bouchés par endroit	NF EN 1176.1	Boucher les tubes creux
4	Les écrous sont apparents et non protégés : risque de blessures en cas de heurt	NF EN 1176.1	Ajouter des caches aux boulons
5	Pièces en saillies non arrondies (arrêtes vives)	NF EN 1176.1	Les parties métalliques de la structure sont rectangulaires et peuvent blesser en cas de heurt
6	Les ouvertures des parties métalliques en quadrillage ont pour côtes : 13,5 cm dans la longueur et 19 cm dans la diagonale	NF EN 1176.1	Risque de coincement de tête et de cou
7	Parties en forme de « V » où il y a un risque de coincement de vêtement (cordons) dans les trous d'ouverture	NF EN 1176.1	Supprimer ces risques de coincement
8	Risque de coincement de pieds entre la balustrade et la plate forme qui sont espacés d'un vide de 7 cm environ	NF EN 1176.1	Supprimer ces risques de coincement
9	L'implantation de la structure est à proximité des parois en bétons : distance entre la structure et le bord en béton de 870 mm environ ; la distance entre les parties à grimper est inférieure à 1000 mm	NF EN 1176.1	L'espace libre autour de la structure doit être de 1500 mm minimum tout autour
10	Présence de sol synthétique dont aucun document technique n'a été transmis	NF EN 1176.1	Demander les documents techniques, (descriptifs et entretien sur le sol synthétique) Vérifier que l'amortissement du sol est adapté à la hauteur de chute libre de la structure

N° Obs.	Observations	Réf.	Remarques et préconisations / Actions à mener
11	Risque de chute sur les parois métalliques	NF EN 1176.1	Supprimer le risque de chute sur les parois métalliques
12	HCL > 600 mm absence de P.V d'atténuation de l'impact	NF EN 1176.1	A demander au fabricant
13	Aucun document sur l'installation, la maintenance, les méthodes de contrôle n'a été fourni	NF EN 1176.1	A demander au fabricant
14	La dimension de l'espace de chute (zone d'impact) est par endroit de 870 mm minimum. Elle devrait être d'environ 1600 mm minimum	NF EN 1176.1	Supprimer les zones de chutes où la zone d'impact n'est pas respectée
15	L'inspection et la maintenance périodiques ne sont pas établies	NF EN 1176.1	Mettre en place une inspection et une maintenance périodiques

**CONCLUSION** : Le panier de basket doit subir une vérification périodique telle que définie par la norme sur les équipements sportifs (épreuve sur la résistance mécanique du panier de basket) ; la planète centrale présente des anomalies qui remettent en cause la sécurité des utilisateurs. Nous vous conseillons de prendre en compte les remarques émises ci-dessus dans les plus brefs délais et de fermer l'accès à la structure « Planète Centrale » dans l'attente de la correction des anomalies .

**Passage au « MONDE TROPICAL » en empruntant une passerelle.**

**Celle-ci est usagée, les filets de protection sont dégradés et troués : les utilisateurs peuvent passer au travers et tomber sur le sol (hauteur de chute de 2000 mm ; absence de sol amortissant en dessous) ; les filets sont maintenus avec des colliers qui parfois n'ont pas été coupés et le morceau de plastique peut blesser (le bord est tranchant). Nous vous conseillons de fixer les colliers, attache à l'envers, et attache placée côté opposé au sens de circulation.**

**Passage sur des marches non régulières, leur hauteur de chute varie et peut atteindre 1130 mm. La zone de réception est en terre et il y a des dalles béton sur lesquelles les enfants peuvent chuter et se heurter. Le rebord des marches est composé d'un tube métallique dont les coins sont en arrêtes vives et où les utilisateurs peuvent se blesser en cas de chute .**

**Puis passage sous un tunnel recouvert d'un grillage métallique. Ce grillage est fixé avec du fil de fer qui dépasse et qui peut blesser les utilisateurs.**

## 7. FICHES D'OBSERVATIONS DU MONDE TROPICAL

**Descriptif de la structure** : Pont de corde, passage près de cascade, pont de singe, toile d'araignée, toboggan tubulaire

### 7.1. SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS

Le monde tropical présente des anomalies et des non conformités qui sont citées dans les tableaux ci-dessous. Ces non conformités remettent en cause la sécurité des utilisateurs et sont à prendre en compte. Nous vous conseillons de fermer l'accès dans l'attente de la réalisation des modifications.

## 7.2. DESCRIPTION DE L'EQUIPEMENT

- **Implantation** : Extérieure
  
- **Type d'équipement** : pont de corde, pont de singe, toile d'araignée, toboggan tubulaire
  
- **Année de mise en service** : entre 1980 et 1986
  
- **Concepteur / Fabricant** : Claude Lalanne
  
- **Installateur** : inconnu
  
- **Utilisateurs** :
  - **Age** : 7 à 11 ans sauf le samedi où les enfants de tout âge mais accompagnés obligatoirement d'un adulte sont acceptés
  - **Nombre** : 60
  - **Horaires d'utilisation** : voir horaires
  - **Surveillance** : animateurs sauf le samedi de 10h à 13h Parentale / Accompagnateurs
  
- **Accidents recensés survenus sur cet équipement** : oui (10/05/97 : poignet droit foulé)
  
- **Documents présentés** : plan d'implantation du Jardin Lalanne

**7.3. EXAMEN DE L'EQUIPEMENT DE JEUX**
**OBSERVATIONS A DESTINATION DE L'EXPLOITANT OU DE L'AMENAGEUR**

N° Obs.	Observations	Réf.	Remarques et préconisations / Actions à mener
1	Les matériaux utilisés doivent résister aux conditions climatiques	NF EN 1176.1	Vérifier l'absence de rouille
2	La passerelle en bois présente des éclardes avec risques de piqûres	NF EN 1176.1	Ponçage à effectuer et colmater les fissures
3	S'assurer qu'aucune substance dangereuse pour la santé des utilisateurs n'est utilisée	NF EN 1176.1	Demander au fabricant la nature du traitement de la structure et les fiches de données de sécurité des produits
4	Les tubes creux ne sont pas toujours bouchés	NF EN 1176.1	Boucher les tubes creux
5	Les filets (toile d'araignée) sont maintenus avec des tiges métalliques et des points d'ancrages qui peuvent blesser ; les utilisateurs peuvent se coincer les doigts dans les crochets d'ancrage. Les fixations des cordes sont dégradées et ne maintiennent plus les cordes : le passage au travers du filet est possible	NF EN 1176.1	Fixer les filets avec des dispositifs d'attaches et d'encrages adaptés et sécurisés Remplacer les attaches manquantes
6	L'implantation de la structure est à proximité des parois en bétons rappeuses	NF EN 1176.1	Lisser les parois en béton pour éviter les égratignures
7	Les « trous » de la toile d'araignée ont une ouverture entre 270 mm et 490 mm	NF EN 1176.1	Les enfants de petits gabarits peuvent passer au travers et chuter au fond de l'espace de jeux non recouvert de sol synthétique souple
8	La hauteur de chute autour de la toile d'araignée varie de 800 mm à 1200mm	NF EN 1176.1	Absence de protection pouvant empêcher la chute
9	Les utilisateurs peuvent chuter de la structure à grimper sur le béton d'une hauteur pouvant atteindre 1200 mm	NF EN 1176.1	Absence de sols fluents ou amortissants adaptés à la hauteur de chute de la structure. Supprimer les zones de chutes où la zone d'impact n'est pas respectée
10	HCL > 600 mm absence de P.V d'atténuation de l'impact	NF EN 1176.1	A demander au fabricant
11	Le pont de singe est encadré de tubes métalliques sur lesquels les enfants peuvent se heurter en cas de chute	NF EN 1176.1	Protéger les tubes métalliques sur lesquels les enfants peuvent se blesser avec de la mousse

N° Obs.	Observations	Réf.	Remarques et préconisations / Actions à mener
12	Présence de 3 marches après le passage dans la grotte donnant sur la toile d'araignée. Ces marches sont glissantes à cause de la présence d'eau des cascades et le nez des marches est arrondi : les utilisateurs chutent sur ces marches	NF EN 1176.1	Mettre des marches non glissantes
13	Aucun document sur l'installation, la maintenance, les méthodes de contrôle	NF EN 1176.1	A demander au fabricant
14	L'inspection et la maintenance périodiques ne sont pas établies	NF EN 1176.1	Mettre en place une inspection et une maintenance périodiques

**TOBOGGAN TUBULAIRE DU MONDE TOPICAL** : présence d'un toboggan (rampe de glissade) recouvert d'un grillage et d'une paroi métallique sur le dessus . La longueur de la rampe de glissade est d'environ 2450 mm.

N° Obs.	Observations	Réf.	Remarques et préconisations / Actions à mener
1	L'implantation du toboggan n'est pas adaptée, car la distance entre la sortie du toboggan et le poteau métallique le plus proche est de 130 mm, 750 mm pour le poteau le plus éloigné et est de 1200 mm jusqu'au muret bétonné	NF EN 1176.1	L'implantation du toboggan est à modifier ou si cela n'est pas réalisable, supprimer celle-ci
2	Absence de zone de départ ou d'assise	NF EN 1176.3	Ajouter une zone de départ ou d'assise
3	La hauteur et la largeur intérieures du toboggan tubulaire sont de 500 mm	NF EN 1176.3	Elle doit être d'au moins 750 mm (mesure prise perpendiculairement à la surface de glissade) : modifier le toboggan
4	Le tunnel est accessible sur le dessus et peut être escaladé : les enfants passent entre la barre décourageant toute tentative d'accès en position debout et ils glissent sur le tunnel	NF EN 1176.1 NF EN 1176.3	Comblent l'espace de manière à empêcher
5	Le dessus de la rampe est recouvert d'un grillage métallique en demi cercle où les cordons d'anoraks peuvent s'accrocher dans le quadrillage	NF EN 1176.1 NF EN 1176.3	Modifier le contour de la rampe
6	Absence de zone de sortie	NF EN 1176.3	La zone de sortie doit exister
7	Zone d'impact recouverte de sol souple synthétique dont aucun document technique, descriptif et information sur les caractéristiques amortissantes n'a été transmis	NF EN 1176.3 NF EN 1177	Demander les documents au fabricant



N° Obs.	Observations	Réf.	Remarques et préconisations / Actions à mener
8	Aucun document sur l'installation, la maintenance, les méthodes de contrôle n'a été fourni	NF EN 1176.1	A demander au fabricant
9	L'inspection et la maintenance périodiques ne sont pas établies	NF EN 1176.1	Mettre en place une inspection et une maintenance périodiques

**CONCLUSION :** De nombreuses anomalies sont constatées. Dans l'attente d'une mise en conformité de l'aire de jeux et de ses équipements de jeux nous vous conseillons de fermer l'accès dans l'attente de la réalisation des modifications.

***La passerelle en bois est recouverte d'un toit dont la hauteur est d'environ 1570 mm. Le toit est maintenu par des tubes métalliques sur lesquels les utilisateurs peuvent se heurter. Protéger les tubes contre le risque de heurt avec de la mousse.***

***Passage du MONDE TROPICAL au MONDE MOU par un chemin en espalier bétonné puis accès à une petite piscine à balles et au serpent .***

## 8. FICHES D'OBSERVATIONS DU MONDE MOU

Descriptif de la structure : petite piscine à balles, serpent dans lequel les enfants circulent, cuve avec cordes à noeuds

### 8.1. SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS

De nombreuses anomalies et non conformités ont été constatées sur l'ensemble du parcours et du Monde Mou. Ces anomalies sont citées ci-dessous et remettent en cause la sécurité des utilisateurs ; nous vous conseillons de prendre en compte les remarques émises dans les tableaux suivants afin de garantir la sécurité des utilisateurs. Dans l'attente des modifications, nous vous conseillons de fermer l'accès aux structures.

### 8.2. DESCRIPTION DE L'ÉQUIPEMENT

- **Implantation** : Extérieure
- **Type d'équipement** : piscine à boules, serpent dans lequel les utilisateurs circulent, cuve
- **Année de mise en service** : entre 1980 et 1986
- **Concepteur / Fabricant** : Claude Lalanne



- **Installateur** : inconnu
- **Utilisateurs** :
  - **Age** : 7 à 11 ans sauf le samedi où les enfants de tout âge mais accompagnés obligatoirement d'un adulte sont acceptés
  - **Nombre** : 60
  - **Horaires d'utilisation** : voir horaires
  - **Surveillance** : animateurs sauf le samedi de 10h à 13h Parentale / Accompagnateurs
- **Accidents recensés survenus sur cet équipement** : oui (17/12/2005 : Hématome à l'œil gauche dans la piscine à balles)
- **Documents présentés** : plan d'implantation du Jardin Lalanne

### 8.3. EXAMEN DE L'EQUIPEMENT DE JEUX

**OBSERVATIONS A DESTINATION DE L'EXPLOITANT OU DE L'AMENAGEUR**  
**Piscine à balles**

N° Obs.	Observations	Réf.	Remarques et préconisations / Actions à mener
1	Les matériaux utilisés doivent résister aux conditions climatiques	NF EN 1176.1	Vérifier l'absence de rouille
2	S'assurer qu'aucune substance dangereuse pour la santé des utilisateurs n'est utilisée	NF EN 1176.1	Demander au fabricant la nature du traitement de la structure et les fiches de données de sécurité des produits
3	Les parois de la piscine sont en béton. Un arceau métallique s'appuie sur les parois intérieures de la piscine à balles. Les enfants peuvent s'y heurter.	NF EN 1176.1	Recouvrir les parois en béton de mousse car les enfants se jettent dans la piscine et peuvent s'y heurter. De plus l'arceau métallique est à supprimer car il ne présente pas d'utilité
4	La porte d'accès n'est pas équipée d'anti-pincement en cas de fermeture involontaire de celle-ci	NF EN 1176.1	Maintenir la porte ouverte avec un crochet non accessible par les enfants et ajouter un joint anti-pincement

N° Obs.	Observations	Réf.	Remarques et préconisations / Actions à mener
5	L'épaisseur du lit de balles est d'environ 500 mm. Les enfants « disparaissent » sous les balles, risquent de ne pas être vus par les autres enfants qui se jettent dans la piscine et peuvent être « noyés » et écrasés	Analyse des risques	Nous vous conseillons de maintenir une épaisseur de balles de 230 mm (hauteur de la tête) afin d'éviter le risque de « noyade » et que les enfants soient visibles
6	Parties en forme de « V » où il y a un risque de coincement de vêtement (cordons) dans les trous d'ouverture	NF EN 1176.1	Supprimer ces risques de coincement
7	Aucun document sur l'installation, la maintenance, les méthodes de contrôle, informations écrites avec identification et performances n'a été fourni	NF EN 1176.1	A demander au fabricant
8	L'inspection et la maintenance périodiques ne sont pas établies	NF EN 1176.1	Mettre en place une inspection et une maintenance périodiques

**OBSERVATIONS A DESTINATION DE L'EXPLOITANT OU DE L'AMENAGEUR**
**Le serpent**

N° Obs.	Observations	Réf.	Remarques et préconisations / Actions à mener
1	Les matériaux utilisés doivent résister aux conditions climatiques	NF EN 1176.1	Vérifier l'absence de rouille
2	S'assurer qu'aucune substance dangereuse pour la santé des utilisateurs n'est utilisée	NF EN 1176.1	Demander au fabricant la nature du traitement de la structure et les fiches de données de sécurité des produits
3	La structure est dégradée : dent du serpent en béton armé cassée et une tige métallique est apparente	NF EN 1176.1	Les deux dents sont saillantes et les enfants peuvent tomber et se heurter dessus
4	La rampe d'accès (langue du serpent) à l'intérieur du serpent est franchissable grâce à 2 poignées latérales	NF EN 1176.1	Ces deux poignées ne suffisent pas à y accéder facilement : risque de chute
5	La hauteur de chute du haut de la rampe (langue du serpent) est d'environ 900 mm et la zone d'impact est constituée de grillage, de béton et de terre compacte	NF EN 1176.1	La zone d'impact doit être amortissante
6	Présence d'un escalier en colimaçon clos de part et d'autre et à jour central d'où les utilisateurs peuvent tomber	NF EN 1176.1	Comblé le jour central afin de supprimer le risque de chute : la hauteur de chute est de plus de 2 m

N° Obs.	Observations	Réf.	Remarques et préconisations / Actions à mener
7	Présence de lierres autour de l'armature métallique : les branches dépassent à l'intérieur et peuvent blesser les utilisateurs	NF EN 1176.1	Couper les branches qui dépassent dans la zone d'évolution des utilisateurs
8	Aucun document sur l'installation, la maintenance, les méthodes de contrôle n'a été fourni	NF EN 1176.1	A demander au fabricant
9	L'inspection et la maintenance périodiques ne sont pas établies	NF EN 1176.1	Mettre en place une inspection et une maintenance périodiques

**OBSERVATIONS A DESTINATION DE L'EXPLOITANT OU DE L'AMENAGEUR**

**La cuve**

N° Obs.	Observations	Réf.	Remarques et préconisations / Actions à mener
1	Les matériaux utilisés doivent résister aux conditions climatiques	NF EN 1176.1	Vérifier l'absence de rouille
2	S'assurer qu'aucune substance dangereuse pour la santé des utilisateurs n'est utilisée	NF EN 1176.1	Demander au fabricant la nature du traitement de la structure et les fiches de données de sécurité des produits
3	La profondeur de la cuve est d'environ 2140 mm . Celle-ci est recouverte de sol synthétique souple très usagé	NF EN 1176.1 NF EN 1177	Vérifier que l'amortissement du sol synthétique est adapté et remplacer le sol synthétique usagé
4	Les deux cordes à nœuds permettant de sortir de la cuve sont fixées avec des attaches non protégée : les enfants peuvent se coincer les doigts au niveau des attaches	NF EN 1176.1	Remplacer les fixations
5	Impossibilité de sortir de la cuve sans les deux cordes : si la force des bras est insuffisante, l'utilisateur ne pourra pas se dégager	NF EN 1176.1 Analyse de risque	Mettre en place un deuxième système pour sortir de la cuve de type escalier
6	Possibilité de faire le tour de la cuve sur un rebord large de 15 cm environ et d'où les enfants peuvent tomber jusqu'au fond de la cuve	NF EN 1176.1 NF EN 1177 Analyse de risque	Supprimer l'incitation aux enfants de marcher sur le bord pour éviter la chute du côté « cuve »

N° Obs.	Observations	Réf.	Remarques et préconisations / Actions à mener
7	Les cordes à grimper ne sont pas fixées aux 2 extrémités et sont équipées d'un anneau à l'extrémité « libre »	NF EN 1176.1	Risque de strangulation à supprimer
8	Présence d'une évacuation des eaux de pluie au fond de la cuve : la grille de protection est enlevée mais le trou existant peut provoquer des chutes	NF EN 1176.1	L'eau de pluie doit être évacuée, le trou est à boucher pour éviter les chutes et la grille métallique de protection n'est pas à replacer car les utilisateurs peuvent chuter dessus et provoquer des blessures : mettre en place un système d'évacuation des eaux sans danger pour les utilisateurs
9	Aucun document sur l'installation, la maintenance, les méthodes de contrôle n'a été fourni	NF EN 1176.1	A demander au fabricant
10	L'inspection et la maintenance périodiques ne sont pas établies	NF EN 1176.1	Mettre en place une inspection et une maintenance périodiques

**CONCLUSION** : les anomalies citées ci-dessus sont à prendre en compte afin de garantir la sécurité des utilisateurs. Dans l'attente de la mise en conformité de l'aire de jeux et de ses équipements de jeux, nous vous conseillons de fermer l'aire de jeux.

*L'accès au MONDE GEOMETRIQUE se fait par une passerelle recouverte de béton avec une hauteur sous « plafond » d'environ 1170 mm. Ensuite, il y a un chemin dont les bords du muret qui l'encadrent et sont à angles vifs. Les utilisateurs peuvent se heurter sur les bords du muret.*

## 9. FICHES D'OBSERVATIONS DU MONDE GEOMETRIQUE

Descriptif de la structure : toboggan tubulaire, plan incliné à grimper, « boule sonore », « boule sonore creuse »

### 9.1. SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS

Les 3 structures à grimper dont le toboggan tubulaire présentent des anomalies qui sont à prendre en compte afin de garantir la sécurité des utilisateurs.

Le sol souple synthétique est usagé ou absent, il doit amortir pour la hauteur de chute des structures. Cette hauteur varie de 920 mm (hauteur du muret qui ceinture la boule creuse sonore) à 1140 mm (hauteur prise en haut de la plate forme où se trouve la boule sonore).

Le muret qui ceinture la « boule » sonore incite les utilisateurs à glisser dessus comme sur un toboggan et ceci n'est pas une utilisation normale et les enfants peuvent chuter.

Le plan incliné à grimper est distant de 840 mm du mur opposé. La distance est insuffisante, les utilisateurs peuvent se heurter dessus s'ils chutent. Absence de poignée ou de prise pour les mains sur le plan incliné à grimper et l'arrivée sur la plate forme n'est pas sécurisée : il faut passer sous le garde corps. L'échelle d'accès placée à l'opposée du plan incliné n'est pas sécurisée : absence de protection latérale en haut. De plus, en cas de chute, les utilisateurs peuvent se blesser car le sol n'est pas recouvert de sol amortissant souple.

Le toboggan tubulaire n'est pas sécurisé : absence de barre pour inciter les utilisateurs à s'asseoir, présence de béton sur 60 mm sur la zone de réception où les utilisateurs peuvent se heurter.

**9.2. DESCRIPTION DE L'EQUIPEMENT**

- **Implantation** : Extérieure
  
- **Type d'équipement** : toboggan tubulaire, plan incliné à grimper, boule sonore, boule sonore creuse
  
- **Année de mise en service** : entre 1980 et 1986
  
- **Concepteur / Fabricant** : Claude Lalanne
  
- **Installateur** : inconnu
  
- **Utilisateurs** :
  - **Age** : 7 à 11 ans sauf le samedi où les enfants de tout âge mais accompagnés obligatoirement d'un adulte sont acceptés
  - **Nombre** : 60
  - **Horaires d'utilisation** : voir horaires
  - **Surveillance** : animateurs sauf le samedi de 10h à 13h Parentale / Accompagnateurs
  
- **Accidents recensés survenus sur cet équipement** : oui (29/09/1996 : épaule et bras droit plâtré ; 04/09/2005 : entorse pied gauche)
  
- **Documents présentés** : plan d'implantation du Jardin Lalanne

**9.3. EXAMEN DES EQUIPEMENTS DE JEUX**
**OBSERVATIONS A DESTINATION DE L'EXPLOITANT OU DE L'AMENAGEUR**
**Observations sur les trois structures**

N° Obs.	Observations	Réf.	Remarques et préconisations / Actions à mener
1	Les matériaux utilisés doivent résister aux conditions climatiques	NF EN 1176.1	Vérifier l'absence de rouille
2	S'assurer qu'aucune substance dangereuse pour la santé des utilisateurs n'est utilisée	NF EN 1176.1	Demander au fabricant la nature du traitement de la structure et les fiches de données de sécurité des produits
3	La hauteur du garde corps des deux plates formes (toboggan tubulaire et boule sonore) est de 580 mm et les enfants peuvent passer en dessous	NF EN 1176.1	Rehausser la hauteur des gardes corps et supprimer le risque que les enfants passent en dessous
4	La hauteur de chute des plates formes est d'environ 1140 mm : absence de matériaux ayant des propriétés d'atténuation d'impact sur les zones de chutes possibles des utilisateurs	NF EN 1176.1 NF EN 1177	Mettre du sol souple amortissant et adapté selon la hauteur de chute sur les zones d'impact
5	Pièces en saillies non arrondies (arrêtes vives) : les gardes corps en tubes métalliques se joignent et forment des angles droits saillants	NF EN 1176.1	Les parties saillantes et à angles droits sont à arrondir car elles peuvent blesser en cas de heurt
6	Le plan incliné à grimper n'est pas équipé de poignées ou de dispositifs de prise avec les mains : les utilisateurs peuvent tomber	NF EN 1176.1	Mettre en place un moyen pour que les utilisateurs puissent s'aider avec les mains pour monter le plan incliné
7	L'implantation des deux structures, toboggan tubulaire et boule sonore ne respecte pas l'espace de sécurité minimum de 1500 mm : distance d'une parois en béton à l'autre de 840 mm	NF EN 1176.1	L'espace libre autour de la structure doit être de 1500 mm minimum
8	Présence de sol synthétique en sortie de toboggan et entre les deux structures mais aucun document technique sur l'amortissement n'a été transmis	NF EN 1176.1	Vérifier que l'amortissement du sol est adapté à la hauteur de chute libre de la structure et adapté en sortie
9	Risque de chute du rebord qui ceinture le monde sonore « boule creuse » car ce rebord est utilisé comme rampe de glissade	NF EN 1176.1	Supprimer le risque de chute et empêcher les utilisateurs d'utiliser le rebord comme rampe

N° Obs.	Observations	Réf.	Remarques et préconisations / Actions à mener
10	Aucun document sur l'installation, la maintenance, les méthodes de contrôle n'a été fourni	NF EN 1176.1	A demander au fabricant
11	L'inspection et la maintenance périodiques ne sont pas établies	NF EN 1176.1	Mettre en place une inspection et une maintenance périodiques

**OBSERVATIONS A DESTINATION DE L'EXPLOITANT OU DE L'AMENAGEUR**  
**Observations sur le toboggan tubulaire**

N° Obs.	Observations	Réf.	Remarques et préconisations / Actions à mener
1	Absence de zone de départ ou d'assise	NF EN 1176.3	Ajouter une zone de départ ou d'assise
2	Absence de dispositif décourageant toute tentative d'accès en position debout	NF EN 1176.3	Mettre en place un dispositif incitant les utilisateurs à s'asseoir
3	Absence de zone de sortie : le sol en sortie est recouvert de béton sur 6 cm	NF EN 1176.3	Modifier la zone de sortie du toboggan tubulaire et recouvrir la partie bétonnée de sol amortissant souple adapté
4	Le tunnel est accessible sur tout le tour et les utilisateurs peuvent tomber dans le tube	NF EN 1176.3	Mettre en place un dispositif incitant les utilisateurs à descendre le toboggan tubulaire par l'entrée prévue et non par le dessus ou les côtés
5	Zone d'impact recouverte de sol souple synthétique dont aucun document technique, descriptif et information sur les caractéristiques amortissantes n'a été transmis	NF EN 1176.3 NF EN 1177	Demander les documents au fabricant
6	Aucun document sur l'installation, la maintenance, les méthodes de contrôle n'a été fourni	NF EN 1176.1	A demander au fabricant
7	L'inspection et la maintenance périodiques ne sont pas établies	NF EN 1176.1	Mettre en place une inspection et une maintenance périodiques

**CONCLUSION** : les anomalies citées ci-dessus sont à prendre en compte afin de garantir la sécurité des utilisateurs. Dans l'attente de la mise en conformité de l'aire de jeux et de ses équipements de jeux, nous vous conseillons de fermer l'aire de jeux.

**10. FICHES D'OBSERVATIONS DU MONDE VOLCANIQUE**

Descriptif de la structure : grande piscine à balles (grand dragon), volcan composé d'un mur d'escalade et d'un toboggan. L'accès en haut du volcan s'effectue par deux chemins.

**10.1. SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS**

La piscine à balles présente des anomalies qui remettent en cause la sécurité des utilisateurs : les rebords des fenêtres sont en métal et peuvent blesser ; l'épaisseur des balles est d'environ 360 mm et les utilisateurs peuvent être recouverts de balles et ne pas être vus. D'autres utilisateurs pourraient leur sauter dessus ; les portes d'accès dans la piscine à balles sont maintenues ouvertes par des crochets facilement détachables. Le volcan présente des anomalies qui remettent en cause la sécurité des utilisateurs : les deux chemins d'accès en haut du volcan sont étroits et la protection latérale a une hauteur d'environ 560 mm ce qui est insuffisant, la hauteur du volcan est d'environ 10 m ; le mur peut être escaladé suivant la ligne rouge qui atteint une hauteur de plus de 3 m ; le toboggan présente des anomalies : la barre pour inciter les utilisateurs à s'asseoir tourne ; présence d'une grille d'évacuation des eaux de pluies dans la zone de réception.

**10.2. DESCRIPTION DE L'ÉQUIPEMENT**

- **Implantation** : Extérieure
  
- **Type d'équipement** : grande piscine à balles, volcan composé d'un mur d'escalade et de deux chemins d'accès au toboggan situé en haut du volcan
  
- **Année de mise en service** : entre 1980 et 1986
  
- **Concepteur / Fabricant** : Claude Lalanne
  
- **Installateur** : inconnu
  
- **Utilisateurs** :
  - **Age** : 7 à 11 ans sauf le samedi où les enfants de tout âge mais accompagnés obligatoirement d'un adulte sont acceptés
  - **Nombre** : 60
  - **Horaires d'utilisation** : voir horaires
  - **Surveillance** : animateurs sauf le samedi de 10h à 13h Parentale / Accompagnateurs



## JARDIN LALANNE – PARIS 1er

22/39

Date : 02/11/06

N° Affaire : 06 900 102 20040 00 N

- **Accidents recensés survenus sur cet équipement** : oui (21/04/2000 : chute du mur d'escalade, enfant sonné ; 09/09/2005 : douleur au niveau du genou gauche ; 17/12/2005 : hématome à l'œil gauche dans la piscine à balles)
- **Documents présentés** : plan d'implantation du Jardin Lalanne

**10.3. EXAMEN DES EQUIPEMENTS DE JEUX**
**OBSERVATIONS A DESTINATION DE L'EXPLOITANT OU DE L'AMENAGEUR**
**Piscine à balles**

N° Obs.	Observations	Réf.	Remarques et préconisations / Actions à mener
1	Les matériaux utilisés doivent résister aux conditions climatiques	NF EN 1176.1	Vérifier l'absence de rouille
2	S'assurer qu'aucune substance dangereuse pour la santé des utilisateurs n'est utilisée	NF EN 1176.1	Demander au fabricant la nature du traitement de la structure et les fiches de données de sécurité des produits
3	Les parois de la piscine sont en béton. Un arceau métallique s'appuie sur les parois intérieures de la piscine à balles. Les enfants peuvent s'y heurter.	NF EN 1176.1	Recouvrir les parois en béton de mousse car les enfants se jettent dans la piscine et peuvent s'y heurter
4	Pièces en saillies non arrondies (arrêtes vives)	NF EN 1176.1	Les parties en saillies doivent être protégées pour éviter les blessures en cas de heurt des utilisateurs sur ces parties
5	Présence de sol synthétique dont aucun document technique sur l'amortissement n'a été transmis	NF EN 1176.1	Vérifier que l'amortissement du sol est adapté à la hauteur de chute libre de la structure
6	Risque de chute sur les parois métalliques	NF EN 1176.1	Supprimer le risque de chute sur les parois métalliques
7	L'épaisseur du lit de balles est d'environ 360 mm. Les enfants « disparaissent » sous les balles et, les autres enfants se jettent dans la piscine. Ils peuvent être « noyés », non visibles et écrasés	NF EN 1176.1	Nous vous conseillons de maintenir une épaisseur de balles de 230 mm (hauteur de la tête) afin d'éviter le risque de « noyade ». il est nécessaire également que les enfants soient visibles
8	Aucun document sur l'installation, la maintenance, les méthodes de contrôle n'a été fourni	NF EN 1176.1	A demander au fabricant
9	L'inspection et la maintenance périodiques ne sont pas établies	NF EN 1176.1	Mettre en place une inspection et une maintenance périodiques

**OBSERVATIONS A DESTINATION DE L'EXPLOITANT OU DE L'AMENAGEUR**
**Le Volcan avec son mur d'escalade, son toboggan et les chemins d'accès en haut du volcan**

N° Obs.	Observations	Réf.	Remarques et préconisations / Actions à mener
1	Les matériaux utilisés doivent résister aux conditions climatiques	NF EN 1176.1	Vérifier l'absence de rouille
2	S'assurer qu'aucune substance dangereuse pour la santé des utilisateurs n'est utilisée	NF EN 1176.1	Demander au fabricant la nature du traitement de la structure et les fiches de données de sécurité des produits
3	Le volcan est recouvert d'un matériau râpeux et la largeur des deux chemins d'accès vers le haut du volcan est d'environ 300 mm	NF EN 1176.1	Recouvrir le volcan d'un matériau adapté et non râpeux
4	Les protections latérales des deux chemins d'accès ont une hauteur d'environ 560 mm : risque de chute du côté du vide	NF EN 1176.1	Rehausser les protections latérales pour éviter les chutes
5	Les marches d'accès en haut du volcan ne sont pas régulières	NF EN 1176.1	Modifier les marches de manière à supprimer le risque de chute
6	La hauteur du mur d'escalade est de plus de 3m : risque grave en cas de chute. Le sol souple est usagé et doit amortir pour la hauteur de chute du mur d'escalade	NF EN 1176.1	Diminuer la hauteur du mur d'escalade et mettre un sol amortissant adapté à la hauteur de chute du mur d'escalade
7	Présence de sol synthétique dont aucun document technique sur l'amortissement n'a été transmis	NF EN 1176.1 NF EN 1177	Vérifier que l'amortissement du sol est adapté à la hauteur de chute libre de la structure
8	Absence de prises d'escalade : les utilisateurs « s'agrippent » et escaladent grâce aux formes arrondies des parois du volcan. Les utilisateurs peuvent s'écarter de la zone marquée par une « ligne rouge » et chuter dans une zone non sécurisée (absence de sol souple ou sol inadapté à la hauteur de chute du mur d'escalade)	NF EN 1176.1	Mettre des prises d'escalade adaptées sur le mur à grimper et facilement identifiables Matérialisée de manière visible la zone d'escalade qui est à aménager pour que les utilisateurs soient en sécurité
9	La distance entre le mur d'escalade et la piscine à balles est de 1800 mm	NF EN 1176.1 NF EN 1177	Respecter la distance de sécurité en fonction de la hauteur de chute du mur d'escalade : la distance doit être de 2500mm entre le mur d'escalade où la hauteur de chute est de 3m et la piscine à balles
10	Aucun document sur l'installation, la maintenance, les méthodes de contrôle n'a été fourni	NF EN 1176.1	A demander au fabricant
11	L'inspection et la maintenance périodiques ne sont pas établies	NF EN 1176.1	Mettre en place une inspection et une maintenance périodiques

**OBSERVATIONS A DESTINATION DE L'EXPLOITANT OU DE L'AMENAGEUR**  
**Le Volcan avec son toboggan**

N° Obs.	Observations	Ref.	Remarques et préconisations / Actions à mener
1	Les matériaux utilisés doivent résister aux conditions climatiques	NF EN 1176.1	Vérifier l'absence de rouille
2	S'assurer qu'aucune substance dangereuse pour la santé des utilisateurs n'est utilisée	NF EN 1176.1	Demander au fabricant la nature du traitement de la structure et les fiches de données de sécurité des produits
3	La hauteur des protections latérales est d'environ 560 mm	NF EN 1176.3	Rehausser les protections latérales
4	Le dispositif décourageant toute tentative d'accès en position debout est à 540 mm	NF EN 1176.3	La hauteur du dispositif pour inciter les utilisateurs à s'asseoir doit être comprise entre 700 mm et 900 mm
5	Le dispositif décourageant toute tentative d'accès en position debout tourne sur elle même et peut déstabiliser	NF EN 1176.3	Fixer la barre de manière à ce qu'elle ne tourne pas
6	Absence de zone de sortie : les utilisateurs glissent jusqu'au sol souple	NF EN 1176.3	Modifier la zone de sortie
7	Le mur en face de la zone de sortie du toboggan est à 650 mm et la grille d'évacuation des eaux de pluies à 1560 mm de la zone de sortie. Les utilisateurs peuvent se heurter sur le mur même s'il est recouvert de sol synthétique amortissant et se heurter sur la grille d'évacuation des eaux	NF EN 1176.1 NF EN 1176.3	Modifier la zone de sortie du toboggan et la dégager de tout obstacle
8	L'espace de chute est recouvert d'un sol synthétique amortissant dont aucun document technique et descriptif n'a été fourni	NF EN 1176.1 NF EN 1176.3	Le sol synthétique doit avoir un caractère amortissant adapté à la hauteur de chute et adapté en sortie de toboggan : demander au fabricant les documents relatifs au sol synthétique
9	Aucun document sur l'installation, la maintenance, les méthodes de contrôle n'a été fourni	NF EN 1176.1	A demander au fabricant
10	L'inspection et la maintenance périodiques ne sont pas établies	NF EN 1176.1	Mettre en place une inspection et une maintenance périodiques

**CONCLUSION** : Les anomalies citées ci-dessus sont à prendre compte afin de garantir la sécurité des utilisateurs. Nous vous conseillons de fermer l'accès à l'aire de jeux dans l'attente de la correction des anomalies.

*L'accès à l'île Mystérieuse se fait par un parcours et un labyrinthe .*

## 11. FICHES D'OBSERVATIONS DE L'ILE MYSTERIEUSE

Descriptif de la structure : Parcours dans un labyrinthe et sur des passerelles et accès à l'île en franchissant des « plots » en béton

### 11.1. SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS

L'île mystérieuse est accessible par des parcours où il y a des chutes possibles sur du béton ou dans l'eau.

### 11.2. DESCRIPTION DE L'EQUIPEMENT

- **Implantation** : Extérieure
- **Type d'équipement** : parcours dans un labyrinthe puis sur des plots en béton
- **Année de mise en service** : entre 1980 et 1986
- **Concepteur / Fabricant** : Claude Lalanne
- **Installateur** : inconnu
- **Utilisateurs** :
  - **Age** : 7 à 11 ans sauf le samedi où les enfants de tout âge mais accompagnés obligatoirement d'un adulte sont acceptés
  - **Nombre** : 60
  - **Horaires d'utilisation** : voir horaires
  - **Surveillance** : animateurs sauf le samedi de 10h à 13h Parentale / Accompagnateurs
- **Accidents recensés sur cet équipement** : oui (Sur l'île le 28/08/1994 : tête ouverte ; 20/02 2000 : bout de dent cassé ; 24/02/2000 : petite ouverture sur le front ; dans le labyrinthe le 07/04/2000 : télescopage de deux enfants )
- **Documents présentés** : plan d'implantation du Jardin Lalanne

**11.3. EXAMEN DE L'EQUIPEMENT DE JEUX**
**OBSERVATIONS A DESTINATION DE L'EXPLOITANT OU DE L'AMENAGEUR**

N° Obs.	Observations	Réf.	Remarques et préconisations / Actions à mener
1	Les matériaux utilisés doivent résister aux conditions climatiques	NF EN 1176.1	Vérifier l'absence de rouille
2	S'assurer qu'aucune substance dangereuse pour la santé des utilisateurs n'est utilisée	NF EN 1176.1	Demander au fabricant la nature du traitement de la structure et les fiches de données de sécurité des produits
3	Des tiges métalliques coupées mais dépassant du mur sur le parcours peuvent blesser les utilisateurs car leur hauteur est à environ 1420 mm du sol	NF EN 1176.1	Supprimer les tiges métalliques qui dépassent et qui peuvent blesser
4	Les surfaces des parois du parcours et de l'île sont rugueuses et peuvent érafler les utilisateurs. Passage sous des tunnels dont la hauteur « sous plafond » est d'environ 960 mm et de 500 mm de large pour le plus petit	NF EN 1176.1	Lisser les surfaces rugueuses
5	Absence de protection contre les chutes dans l'eau	NF EN 1176.1 Analyse de risque	Mettre en place des moyens (barrières, balustrades...) adaptés pour éviter les chutes dans l'eau
6	Les murets présents par endroit et pouvant retenir la chute dans l'eau ou sur le béton ont une hauteur d'environ 570 mm ; la hauteur de chute peut atteindre 2900 mm sur le pont (à côté de la roue)	NF EN 1176.1	Supprimer le risque de chute ; rehausser les bords latéraux sur l'ensemble du parcours
7	Sur l'ensemble du parcours, dans le labyrinthe et sur l'île, le risque de chute sur le béton ou dans l'eau est présent	NF EN 1176.1 NF EN 1177	Mettre du sol synthétique souple où les chutes d'une hauteur supérieure à 600 mm sont possibles et empêcher toute chute dans l'eau



N° Obs.	Observations	Réf.	Remarques et préconisations/ Actions à mener
8	L'accès à l'île s'effectue en franchissant des plots en béton ceinturés d'eau. Il n'y a pas de protections latérales pour empêcher la chute dans l'eau. Le sol de l'île est bétonné avec présence à l'arrivée sur l'île d'une partie saillante sur laquelle les enfants en cas de chute peuvent se blesser	NF EN 1176.1 NF EN 1177	Supprimer cette "bosse" et empêcher les chutes sur le béton et dans l'eau
9	Présence de grille d'évacuation des eaux de pluies sur l'ensemble du parcours : risque de heurt en cas de chute	NF EN 1176.1 NF EN 1177	Protéger les grilles et supprimer le risque de heurt en cas de chute
10	Sur l'île, des grillages empêchent les utilisateurs de franchir des parties hautes et de tomber dans l'eau. Il manque un grillage à une ouverture et la chute est d'environ 1400 mm	NF EN 1176.1 Analyse de risque	Ajouter la protection grillagée manquante pour supprimer le risque de chute dans l'eau
11	Aucun document sur l'installation, la maintenance, les méthodes de contrôle n'a été fourni	NF EN 1176.1	A demander au fabricant
12	L'inspection et la maintenance périodiques ne sont pas établies	NF EN 1176.1	Mettre en place une inspection et une maintenance périodiques

**CONCLUSION** : les anomalies citées ci-dessus sont à prendre en compte rapidement afin de garantir la sécurité des utilisateurs. Dans l'attente de la correction des anomalies, nous vous conseillons de fermer l'accès à l'aire de jeux.

### **PASSAGE DE L'ÎLE MYSTERIEUSE AU MONDE ANTIQUE**

## 12. FICHES D'OBSERVATIONS DU MONDE ANTIQUE

Descriptif de la structure : Parcours d'évolution sur des « ruines », descente d'un mât de pompier

### 12.1. SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS

Le monde antique est constitué de murets, de plans inclinés, de colonnes hautes et basses, d'un abri en forme de coquillage et dans lequel se trouve un mât de pompier, d'une plate forme, le tout est en béton. Les chutes d'un niveau supérieur sont possibles et supérieures à 600 mm de hauteur, les angles des ruines et des structures sont vifs, il n'y a pas de sol synthétique amortissant où les hauteurs de chutes sont supérieures à 600 mm. L'aire de jeux présente de nombreuses anomalies qui sont à prendre en compte et dans l'attente de la correction des anomalies, nous vous conseillons de fermer l'accès à l'aire de jeux.

### 12.2. DESCRIPTION DE L'EQUIPEMENT

- **Implantation** : Extérieure
- **Type d'équipement** : parcours dans des ruines, descente d'un mât de pompier
- **Année de mise en service** : entre 1980 et 1986
- **Concepteur / Fabricant** : Claude Lalanne
- **Installateur** : inconnu
- **Utilisateurs** :
  - **Age** : 7 à 11 ans sauf le samedi où les enfants de tout âge mais accompagnés obligatoirement d'un adulte sont acceptés
  - **Nombre** : 60
  - **Horaires d'utilisation** : voir horaires
  - **Surveillance** : animateurs sauf le samedi de 10h à 13h Parentale / Accompagnateurs
- **Accidents recensés sur cet équipement** : oui ( 17/10/1993 : front ouvert ; 03/03/ 1995 : front égratiné ; 11/11/2000 : douleur sous la plante d'un pied ; 07/06/2003 : cheville foulée)
- **Documents présentés** : plan d'implantation du Jardin Lalanne

**12.3. EXAMEN DE L'EQUIPEMENT DE JEUX**

N° Obs.	Observations	Réf.	Remarques et préconisations / Actions à mener
1	Les matériaux utilisés doivent résister aux conditions climatiques	NF EN 1176.1	Vérifier l'absence de rouille
2	S'assurer qu'aucune substance dangereuse pour la santé des utilisateurs n'est utilisée	NF EN 1176.1	Demander au fabricant la nature du traitement de la structure et les fiches de données de sécurité des produits
3	Présence de grilles de protection sur les aérations (galeries marchandes des Halles ou du METRO). Ces grilles peuvent être utilisées comme moyen d'accès sur la plate forme haute d'environ 2560 mm non protégée contre les chutes	NF EN 1176.1 analyse des risques	Empêcher l'accès sur la plate forme qui n'est pas équipée de garde corps et qui était accessible par une échelle il y a quelques années
4	Présence au sol des deux tubes métalliques coupés dépassant du sol. Ce sont les « restes » des fixations de l'échelle permettant l'accès à la plate forme il y a quelques années (non définies )	NF EN 1176.1 analyse des risques	Les utilisateurs peuvent chuter à cause des deux tubes et se heurter sur ces tubes : supprimer ces deux tubes métalliques qui sortent du sol
5	Présence de grille d'évacuation des eaux de pluies	NF EN 1176.1 analyse des risques	Protéger les grilles pour éviter les heurts en cas de chute
6	Le mât de pompier est à une hauteur d'environ 2340 mm	NF EN 1176.1 NF EN 1177 analyse des risques	Le sol souple doit amortir pour la hauteur de chute du mât de pompier
7	Les protections latérales en haut du mât sont des tiges métalliques où les cordons d'anoraks, les écharpes et les sacs en bandoulières peuvent s'enrouler et étrangler les utilisateurs	NF EN 1176.1 analyse des risques	Supprimer le risque d'accroche de cordons d'anoraks, d'écharpe...
8	La distance du mât de pompier à la grille d'évacuation des eaux de pluies est de 490 mm ; la distance entre le mât de pompier et la colonne qui soutien le coquillage est de 970 mm et de 730mm du mur le plus proche	NF EN 1176.1	L'espace de chute est à respecter afin de garantir la sécurité des utilisateurs
9	L'espace de chute autour du mât de pompier est recouvert d'un sol synthétique amortissant dont aucun document technique et descriptif n'a été fourni	NF EN 1176.1 NF EN 1176.3	Le sol synthétique doit avoir un caractère amortissant adapté à la hauteur de chute et adapté en sortie de toboggan : demander au fabricant les documents relatifs au sol synthétique



# JARDIN LALANNE – PARIS 1er

31/39

Date : 02/11/06

N° Affaire : 06 900 102 20040 00 N

N° Obs.	Observations	Ref.	Remarques et préconisations / Actions à mener
10	Aucun document sur l'installation, la maintenance, les méthodes de contrôle n'a été fourni	NF EN 1176.1	A demander au fabricant
11	L'inspection et la maintenance périodiques ne sont pas établies	NF EN 1176.1	Mettre en place une inspection et une maintenance périodiques

**CONCLUSION** : les anomalies citées ci-dessus sont à prendre en compte dans les plus brefs délais afin de garantir la sécurité des utilisateurs. Dans l'attente de la corrections des anomalies nous vous conseillons de fermer l'aire de jeux.

**CONCLUSION GENERALE** : Le jardin Lalanne et les différents parcours et structures de jeux présentent de nombreuses non conformités. Ces non conformités remettent en cause la sécurité des utilisateurs. Nous vous conseillons de fermer l'accès au Jardin Lalanne dans l'attente de la correction des anomalies.

PHOTOGRAPHIES

PLANETE CENTRALE



PANIER DE BASKET



« ECHELLE D'ACCES »

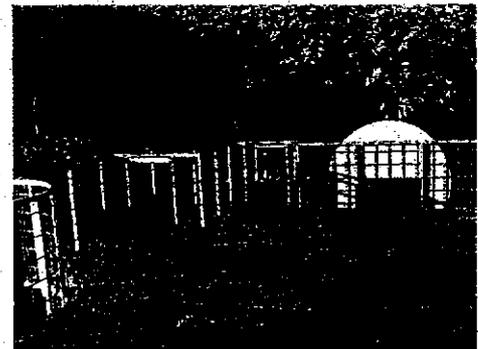
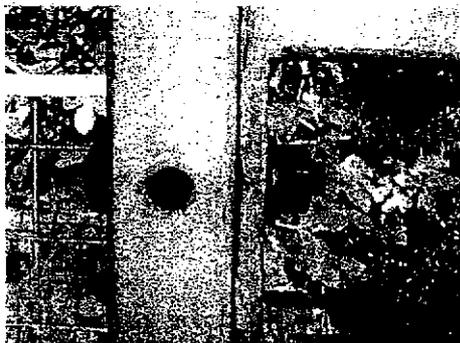


PLATE FORME ET PROTECTION LATERALE



BOULON NON PROTEGE



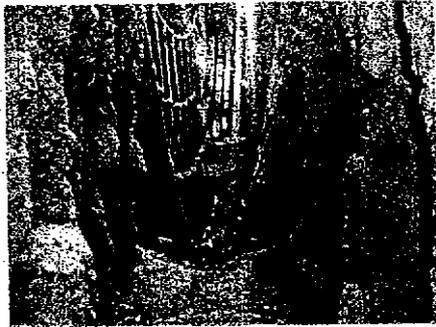
PASSAGE DE LA PLANETE CENTRALE AU MONDE TROPICAL



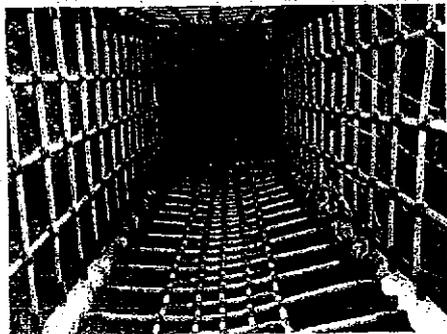
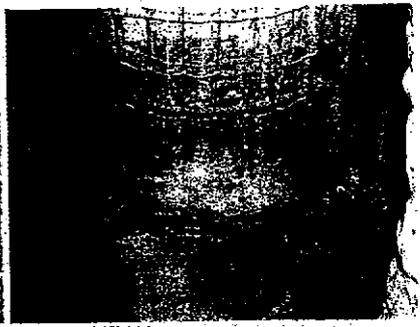
MONDE TROPICAL



GROTTE



PONT DE SINGE AVEC RISQUE DE CHUTE DANS L'EAU



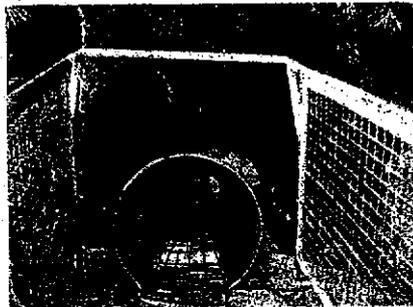
PONT DE SINGE



TOILE D'ARAIGNEE AVEC RISQUE DE CHUTE ET DE PASSER AU TRAVERS DU FILET



FIXATION DU FILET

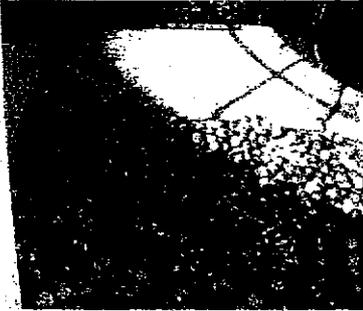


TOBOGGAN AVEC ESPACE NON PROTEGE , ZONE DE RECEPTION



ZONE DE RECEPTION

MONDE MOU



PETITE PISCINE A BALLE



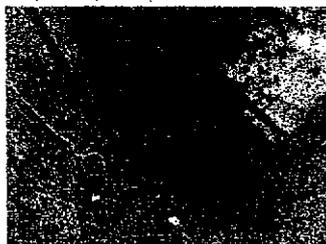
ACCES AU SERPENT

RISQUE DE HEURT

QUEUE DU SERPENT EN COLIMAÇON AVEC RISQUE DE CHUTE



CUVE AVEC RISQUE DE CHUTE ET DE RESTER AU FOND

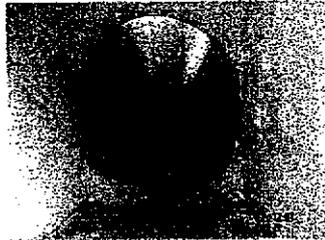


FOND DE LA CUVE

MONDE SONORE



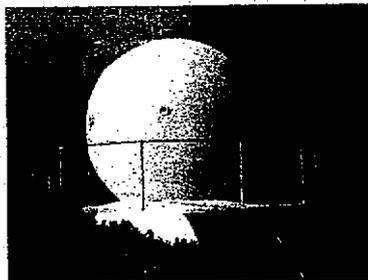
ACCES AU MONDE SONORE



ENTREE DU TOBOGGAN TUBULAIRE ET ZONE DE SORTIE



PLAN INCLINE : ACCES A LA BOULE



BOULE SONORE

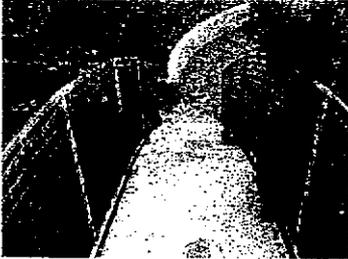


ACCES A LA BOULE SONORE PAR L'ECHELLE



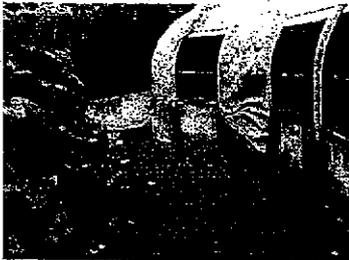
BOULE SONORE CREUSE : REBORDS OU LES ENFANTS GLISSENT

PASSAGE DE LA PLANETE CENTRALE AU MONDE SONORE



PASSERELLE PENTUE ET GLISSANTE

MONDE VOLCANIQUE



ESPACE ENTRE LE MUR D'ESCALADE ET LE DRAGON (PISCINE A BALLE)



DRAGON : PISCINE A BALLE

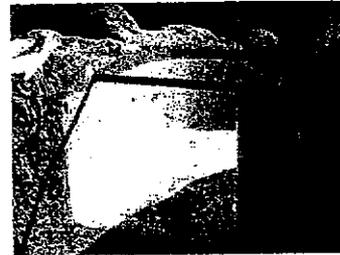


BORDS SAILLANTS A L'ENTREE DE LA PISCINE

LE VOLCAN :



ACCES EN HAUT DU TOBOGGAN



ACCES EN HAUT DU TOBOGGAN



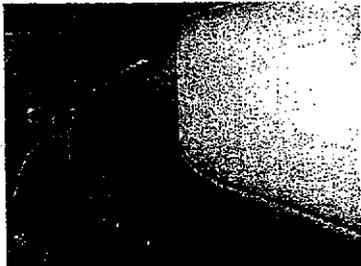
SORTIE DE TOBOGGAN



PASSAGE AU LABYRINTHE



CANAL D'EAU SANS BARRIERE DE PROTECTION



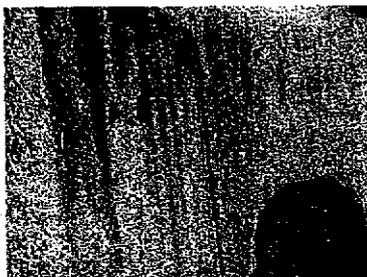
CANAL D'EAU



TUNNEL DU LABYRINTHE



MURET A 57cm DE HAUTEUR LE LONG DU LABYRINTHE



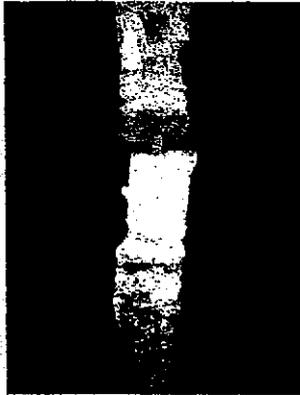
TIGES METALLIQUES A 1,42 M DE HAUT HAUTEUR DE CHUTE DE 2,90m  
REBORD DE 60 cm PAR RAPPORT AU FOND DU BASSIN)



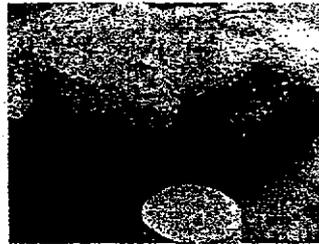
PASSAGE SUR L'ILE (PLOT DE 30 cm DE HAUT ET



TUBE DANS LE BASSIN  
L'EAU



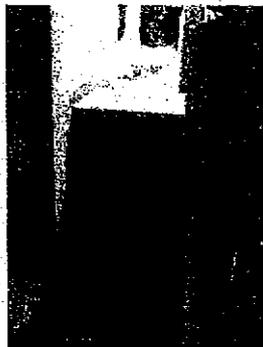
ESPACE RESTREINT DE 17 cm SUR L'ILE



ACCES SUR L'ILE AVEC RISQUE DE CHUTE DANS  
L'EAU



MUR DEGRADE

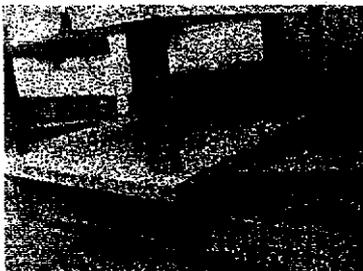


PASSAGE DANS LE LABYRINTHE (RISQUE DE CHUTE D'UNE HAUTEUR DE 90 cm) SUR LA GRILLE

### MONDE ANTIQUE



RISQUE DE CHUTE DES MARCHES



RISQUES DE CHUTE DE LA PLATE FORME



ESCALADE DE LA GRILLE

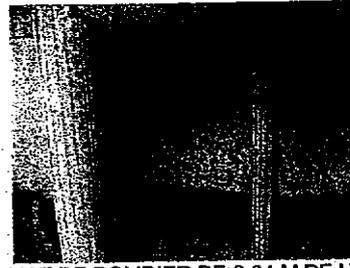




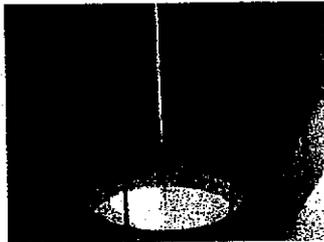
RISQUE DE CHUTE DES MARCHES



RISQUES DE HEURTS ET DE CHUTES



MAT DE POMPIER DE 2,34 M DE HAUT



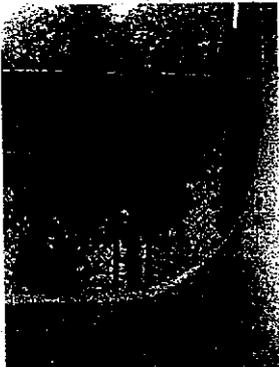
DESCENTE DU MAT DE POMPIER



CHUTE DU MURET DE 2,56 m DE HAUTEUR



GRILLE DE PROTECTION



GRILLE QUI CEINTURE L'AIRE DE JEUX



ESPACE DETENTE



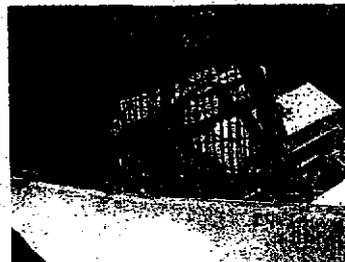
MARCHES DEGRADEES



BARRIERE AVEC ANGLE VIF



PORTE D'ACCES AU BUREAU



BARRIERE DE PROTECTION